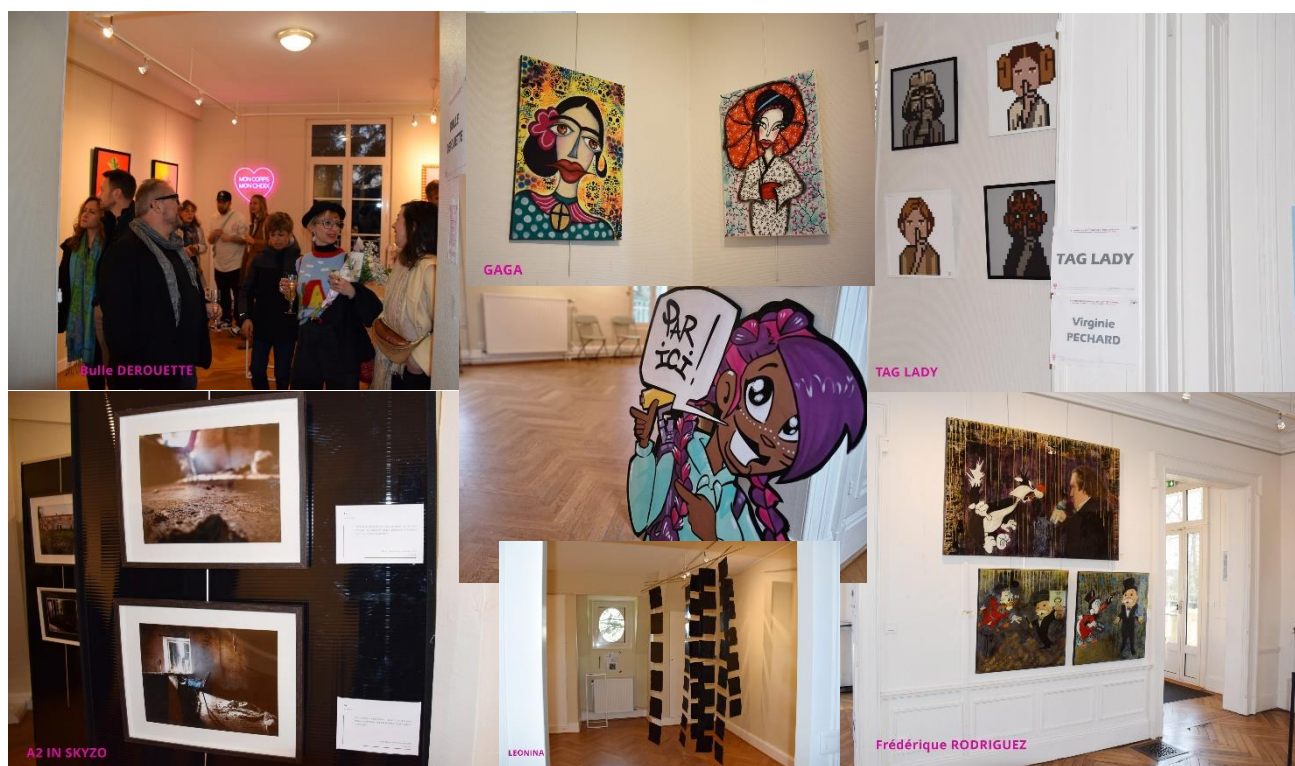


RÈGLEMENT ET FONCTIONNEMENT

AVEC FICHE DE PARTICIPATION

EXPO

100% ARTISTES FEMMES



Du vendredi 6 au dimanche 15 mars 2026

VILLE DE
Saint Jean le Blanc



La Ville de Saint-Jean-le-Blanc place la création artistique au cœur de son projet de politique culturelle et met à disposition des artistes professionnels et amateurs, le Château de Saint-Jean-le-Blanc pour leur permettre de présenter leur travail et d'aller à la rencontre des publics.

A l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes, la Ville donne la parole aux artistes femmes.

Espace d'exposition

Le Château de Saint-Jean-le-Blanc
142, rue Demay

- 12 salles d'exposition

Les personnes habilitées par la Ville auront toute autorité pour faire appliquer les consignes de sécurité et d'hygiène. En cas de non-respect, l'ouverture de la salle pourra être suspendue sans préavis.

Il est rappelé les éléments suivants :

- Il est formellement interdit de fumer et de vapoter.
- Toute utilisation de gaz, de feu, de flamme, de fumigène est strictement interdite.
- Tout élément de décor apporté devra être conforme aux normes de sécurité en vigueur et répondra aux classements de type M0 ou M1. Les classements au feu des décors employés devront être présentés au personnel de la Ville responsable de l'exposition. En cas de non-présentation, l'installation ne sera pas validée.
- Les issues de secours seront laissées libres de tout passage et de toutes contraintes pendant l'exposition.
- Il est formellement interdit de manger ou boire dans les salles d'exposition (sauf jour du vernissage).
- Il est interdit de fixer quoi que ce soit sur les murs. La pose de cartel est tolérée mais uniquement avec de la Patafix blanche.

Conditions financières :

- La salle d'exposition sera mise à la disposition de l'artiste à titre gratuit.
- L'entrée du public pendant l'exposition se fera à titre gratuit et ne pourra se faire sans la présence obligatoire du personnel de la Ville.
- Le gardiennage de l'exposition incombe à la Ville de Saint-Jean-le-Blanc.
- Le vernissage de l'exposition sera pris en charge par la Ville de Saint-Jean-le-Blanc.
- La communication sera prise en charge par la Ville de Saint-Jean-le-Blanc.
- Les artistes professionnels déclarés comme tels auprès de l'URSSAF, ainsi qu'auprès de la Maison des Artistes ou de l'AGESSA sont autorisés à vendre leurs œuvres.
- Les artistes amateurs ne sont pas autorisés à vendre leurs œuvres exception faite de leur première vente qui impliquera, de leur fait, une inscription à la Maison des Artistes ou auprès de l'AGESSA et la production de leur justificatif d'inscription.
- Les artisans d'art sont autorisés à vendre leurs œuvres, ils devront produire pour cela le justificatif de leur inscription à la Chambre des Métiers dans le dossier de candidature.
- Les associations devront être déclarées en Préfecture.
- Toutes les personnes souhaitant vendre leurs œuvres devront obligatoirement être en règle au regard de leurs obligations fiscales et sociales.
- L'exposante s'engage, en cas de vente d'une œuvre, à exposer celle-ci jusqu'à la fin de la période initialement prévue.
- En aucun cas, les agents de la Ville ne pourront assurer la vente pour le compte de l'artiste.

Constitution du dossier de candidature

L'artiste souhaitant participer doit faire parvenir sa candidature par courriel à l'adresse suivante :

culture@saintjeanleblanc.com

OBJET DU COURRIEL : CANDIDATURE EXPO 100% FEMMES 2026

Toute candidature devra comporter les éléments suivants :

- Des photos d'au moins 5 œuvres caractéristiques du travail de l'artiste (images de haute qualité)
- Une note technique précisant les techniques utilisées
- Fiche de participation de la Ville (à remplir de façon informatique et non manuscrite)
- Une photo d'identité de l'artiste (image de haute qualité)
- Si possible n° d'affiliation à la Maison des artistes, ou n°SIRET, ou d'inscription à la Chambre des Métiers
- Pour les sculptures : les dimensions de vos pièces

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Dépôt et retrait des œuvres

- Les artistes sélectionnés devront assurer le montage et le démontage de leurs œuvres.
- L'attribution des salles sera effectuée par tirage au sort.
- Pour chaque artiste peintre, une enveloppe de 10 crochets (+tiges) sera disponible dans la salle attribuée
- Pour chaque artiste sculptrice, des socles seront disponibles dans la salle attribuée
- La signalétique, cartels explicatifs, étiquettes et numérotation des œuvres resteront à la charge des artistes.
- Un agent de la collectivité sera présent pour assurer la mise en lumière des œuvres.
- Les artistes devront reprendre leurs œuvres le dernier jour de l'exposition.

Communication

La communication fait l'objet d'une collaboration entre les artistes invités qui transmettent, dès acceptation de leur candidature, tous les contenus nécessaires à l'élaboration de la communication de l'exposition ainsi qu'à sa diffusion. La Ville de Saint-Jean-le-Blanc aura à sa charge la communication de l'événement.

Assurance

En dehors de la couverture des risques de l'assurance obligatoire, les artistes exposants devront s'assurer auprès de leur compagnie habituelle de la couverture de tous les autres risques encourus, en particulier vol, dégradation des œuvres ou des matériels d'exposition.

Les œuvres exposées au Château restent la propriété de leurs auteurs qui en gardent la responsabilité exclusive en termes d'assurance. Il en va de même pour le transport de celles-ci.

Les artistes retenues s'engagent à exposer en signant et en retournant une décharge de responsabilité.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **Jusqu'au dimanche 8 février inclus : appel à candidature**
- Lundi 9 février : sélection des participantes et tirage au sort des salles
- Jusqu'au samedi 28 février : validation des éléments de communication avec les artistes
- Du Jeudi 5 au vendredi 6 mars (17h) : montage de l'exposition
- Vendredi 6 mars (18h) : vernissage
- Du samedi 7 au dimanche 15 mars : ouverture de l'exposition au public
- Dimanche 15 mars (jusqu'à 20h) + lundi 16 mars : démontage

FICHE DE PARTICIPATION

EXPO 100% ARTISTES FEMININES

Du samedi 7 au dimanche 15 mars 2026

NOM et Prénom :

ADRESSE POSTALE :

COURRIEL @ :

TÉLÉPHONE PORTABLE ☎ :

Ce nom sera utilisé sur l'ensemble des supports de communication

Précisez Si possible n° d'affiliation à la Maison des artistes, ou n°SIRET, ou d'inscription à la Chambre des Métiers

NOM D'ARTISTE :

Éléments communicables

CONTACTS ARTISTE

(Courriel, téléphone portable, site internet, pages de réseaux sociaux, etc) :

A joindre avec votre fiche de participation à culture@saintjeanleblanc.com :

- ☒ Des photos d'au moins 5 œuvres caractéristiques de votre travail (images de haute qualité)
- ☒ Note technique
- ☒ Une photo d'identité (image de haute qualité)

En remplissant ce formulaire je reconnais et déclare :

- ☒ Exposer mes œuvres au Château de Saint-Jean-le-Blanc du vendredi 6 mars au dimanche 15 mars 2026 à l'occasion de l'Exposition 100% artistes féminines.
- ☒ Que les œuvres exposées restent à ma charge et ma responsabilité et que la Ville de Saint-Jean-le-Blanc décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie ou toute autre détérioration.
- ☒ Abandonner tout recours contre la Ville de Saint-Jean-le-Blanc.